

**DINOZÉ**



Les élus vous présentent le

## **BULLETIN MUNICIPAL**

Numéro 2 – Octobre 2021

# **Élections municipales partielles**

**Dimanche 28 novembre et dimanche 5 décembre 2021**

*Madame, Monsieur,*

*Le 17 septembre 2021, nous apprenions la démission de Catherine Adam, Maire, suivie quelques jours plus tard par celle de Francis Adam.*

*Le Préfet des Vosges, Yves Seguy a confié la mission de remplacer le Maire démissionnaire, à notre premier-adjoint Wilfrid Grandmaire tant comme agent de la commune que comme agent de l'État jusqu'à l'élection désignant son successeur.*

*Grâce à l'action de notre personnel communal et à la mobilisation de l'ensemble de l'équipe restée en place, nous assurons la continuité de l'action municipale.*

*Les dossiers en cours ont été suivis, préparation du recensement 2022, mise en compatibilité de notre PLU, travail de la commission sociale, préparation des fêtes de Saint Nicolas à l'école, d'Halloween, des attentions pour les nouveau-nés et nos aînés verront prochainement le jour. Une réflexion sur la vitesse est également engagée afin de sécuriser la traversée de notre agglomération, ainsi que l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants pour ne citer que quelques exemples.*

*L'équipe municipale souhaite poursuivre son action dans le calme et la sérénité au service des habitants.*

*La loi nous demande de reconstituer une équipe complète de 15 conseillers afin de pouvoir procéder à une nouvelle élection. Ainsi vous serez appelés à vous exprimer par un vote les dimanches 28 novembre (1<sup>er</sup> tour) et 5 décembre (2<sup>nd</sup> tour si nécessaire) afin de pourvoir les deux postes vacants.*

*Pour être élu au premier tour, les candidats devront obtenir la majorité absolue représentant au moins 1/4 du nombre des inscrits sur la liste électorale. Au second tour, la règle de la majorité relative s'appliquera.*

*Après cette élection partielle, le conseil municipal, fort de ses 15 membres procèdera à l'élection du nouveau maire.*

*L'arrêté préfectoral fixant les conditions de cette élection est affiché et consultable en mairie.*

*Le conseil municipal*

---

# Résumé du conseil municipal

---

*Le Jeudi 21 octobre 2021 à 20h00*

## Présents :

*ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, DEFRANOUX André, COLOMBAIN Camille, DIDOT Marie, FREMIOT Jérémy, GRAND Stéphanie, GORNET Patricia, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.*

## Demande d'adhésion au SMIC :

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Agglomération Romarimontaine a demandé son adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale.

Le conseil **accepte cette adhésion à l'unanimité.**

## Renouvellement de la convention ASC Hadol-Dounoux - Année 2021-2022 :

Le maire par intérim rappelle aux membres du conseil municipal les modalités d'animation de L'Association Sportive et Culturelle d'Hadol-Dounoux.

Il fait part également aux membres du Conseil municipal de la bonne collaboration avec l'ASC pour l'organisation de la restauration scolaire, de la garderie, de l'étude, des activités des mercredis et des vacances scolaires.

Il propose le renouvellement de la convention avec l'Association Sportive et Culturelle Hadol-Dounoux pour l'année scolaire 2021/2022.

**Proposition acceptée à l'unanimité.**

## Tarifs de la garderie périscolaire (Année 2021/2022) :

Il est proposé au conseil de maintenir les tarifs inchangés :

- Garderie matin ou soir à 1,20€ par heure
- Garderie midi tarif à 1,55€ (11h30 à 13h15)
- L'étude à 1,20€

**Proposition acceptée à l'unanimité.**

## Devis travaux ONF :

L'agent ONF en charge de la forêt communale de Dinozé, nous a fait parvenir le devis de prestation sur la campagne d'exploitation forestière 2021-2022 (encadrés par ONF) et d'encadrement expertise par ONF-SEBO.

Il s'agit de sélectionner l'abattage-façonnage de bois ou grume, le cubage, classement des bois, assistance technique sur des parcelles diverses.

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité** la proposition de devis de l'ONF.

**Demande d'une subvention exceptionnelle pour l'association « Les amis de l'école » :**

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle, dans le cadre de la reprise de la gestion du rucher communal par l'Association « Les Amis de l'école » (achat de matériel cité dans la demande).

La demande de subvention concerne uniquement l'achat de matériel lié à l'exploitation du rucher. Il prend en compte également l'année catastrophique au niveau des ruches (absence de production et mort de plusieurs essaims).

Le conseil accepte l'attribution d'une subvention de 712€ correspondante au devis transmis **par 12 voix pour et une contre.**

**Carte cadeau bachelier :**

Il est proposé au Conseil municipal de valoriser et récompenser par une carte cadeau, les jeunes diplômés de Dinozé pour le baccalauréat et baccalauréat Professionnel à compter de juin 2022.

Le conseil **accepte à l'unanimité** cette proposition et fixe le montant de la participation à 30€.

**Location tables de brasserie et bancs (11 tables - 20 bancs) :**

La commune est sollicitée par des particuliers pour le prêt de tables de brasserie et de bancs lui appartenant. Elle peut honorer ces demandes lorsqu'elle n'utilise pas elle-même le matériel.

Le matériel sera prêté aux habitants domiciliés sur la commune, il ne devra pas quitter le territoire communal.

- Conditions de réservation :

Le matériel doit être réservé par courrier adressé à la mairie.

- Prise en charge et restitution du matériel :

Le matériel est à retirer sur rendez-vous, idem pour sa restitution.

En cas de dégradation, les réparations nécessaires à la remise en service du matériel seront facturées au bénéficiaire.

- Le conseil municipal fixe :

- le tarif à 2€ pour le prêt d'une table de brasserie et de 2 bancs.

- le montant du chèque de caution à 50€

La somme sera versée à la coopérative scolaire de l'École Louis Poirot de Dinozé.

Proposition **acceptée à l'unanimité.**

**Renouvellement du service commun de la CAE :**

La Communauté d'Agglomération d'Épinal propose le renouvellement d'adhésion au service commun « Assistance à maîtrise d'ouvrage technique, passation des marchés publics et recherche de subventions ».

Package à l'ensemble des 3 missions 2,50€ /habitant soit 1527,50€ annuellement.

L'adhésion à ce service est désormais fixée à celle du mandat en cours soit jusqu'en 2026, elle prendra effet au 01 janvier 2022.

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité** cette proposition.

**Renouvellement assurance du personnel auprès de GROUPAMA :**

Par délibération N°2017/31 du 23/11/2017, le contrat d'assurance des risques statutaires pour le personnel communal a été renouvelé auprès de GROUPAMA pour 4 ans.

Ce contrat arrive à son terme le 31/12/2021.

Il convient de renouveler le contrat d'assurance pour une durée de 4 ans aux conditions tarifaires suivantes avec prise d'effet au 01 Janvier 2022 :

- CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) passe de 5,54% au lieu de 5,25% (chiffre 2017) de l'assiette de cotisation
- IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents non titulaires de l'État des Collectivités publiques) passe de **1,24%** au lieu de à 1,2% (chiffre 2017) de l'assiette de cotisation

Proposition **acceptée à l'unanimité**.

**Admission en non valeurs sur le budget principal :**

Le comptable public nous a fait parvenir une liste de titres de recettes qu'il n'a pas pu recouvrer et dont il demande l'admission en non valeurs :

*Le motif de la présentation « reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite ».*

L'admission en non valeurs s'élève à 273,40€ et correspond à une recette liée aux frais de Cantine - garderie 2012 - 2013.

Le conseil municipal **accepte à l'unanimité** de constater cette charge définitive sur le budget principal de la commune et d'émettre un mandat correspondant à ces créances au compte 6541.

**Création d'emploi Agent recenseur et désignation d'un coordinateur de l'enquête de recensement INSEE 2022 :**

Rappel : le dernier recensement de la population a été réalisé en 2016.

Le prochain aura lieu en janvier 2022 (du 20 janvier au 19 février 2022)

Il y a nécessité de :

- **créer** l'emploi d'agent recenseur non titulaire et à temps non complet pour la période du 20 janvier au 19 février 2022
- **désigner** le coordinateur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de l'INSEE.

Il est proposé au conseil municipal :

- Mr Léo CHEVRIER, agent recenseur
- Mme Christine PEUTOT coordonnatrice

Le conseil municipal accepte cette proposition **par 12 voix pour et une abstention**.

---

# Informations diverses

---

## Soirée halloween :

L'association « Les amis de l'école » en collaboration avec la municipalité organise une soirée Halloween dimanche 31 octobre. Le rendez-vous est donné aux enfants et aux adultes sur le parking du restaurant « la Papillote » à 17h00.

Un cortège d'enfants déguisés sillonnera les rues du village pour collecter des bonbons (emballés uniquement) de 17h30 à 19h00.

Soupe de citrouille, chocolat et vin chaud offerts à tous les participants. Nous vous attendons nombreux.

## Cérémonie des nouveau-nés :

Une cérémonie aura lieu le dimanche 7 novembre afin de célébrer les nouveau-nés de notre commune de 2019, 2020 et 2021. Cela concerne une quinzaine d'enfants. À cette occasion, ils recevront un présent de la municipalité.

## Repas des aînés :

Après étude de différentes possibilités, la commission sociale décide dans un souci de prudence, de ne pas organiser cette année de repas à la salle de convivialité. Nous sommes conscients de l'attente et de l'impatience de la plupart d'entre vous de retrouver ce moment de convivialité si important. Ainsi nous espérons sincèrement pouvoir nous retrouver fin d'année 2022 dans un contexte plus favorable autour d'une bonne table.

Cette année, nos aînés recevront un colis que nous souhaitons qualitatif, de produits locaux. Il nous paraît important de soutenir les producteurs Vosgiens et Lorrains qui ont eux aussi traversé une période compliquée liée au Covid-19.

## Radar pédagogique :

Notre radar pédagogique a été détruit par un accident de la circulation dans la nuit du samedi 16 au dimanche 17 octobre. Nous ne pourrons malheureusement pas le déployer comme prévu dans différents quartiers. Il sera remplacé dans les meilleurs délais et en marge, une réflexion est menée sur la sécurisation et la vitesse dans la traversée de notre agglomération (sécurisation des passages piétons et acquisition de plusieurs radars pédagogiques afin de sensibiliser les automobilistes aux différentes entrées de notre village).

## Propreté des rues :

L'entreprise HOUILLON a procédé récemment au fauchage du bord des routes du village. Notre employé communal s'attache à nettoyer les trottoirs. Il poursuivra par le nettoyage des caniveaux et des fossés.

## Installation d'un distributeur de pains sur la commune :

Une réflexion sur l'implantation et la rentabilité d'un distributeur sur notre commune est engagée en collaboration avec un boulanger du secteur d'Épinal. Le résultat de cette démarche que nous espérons vivement positive, devrait être connue début 2022.

## Illuminations de Noël :

Une étude est en cours, mais les contraintes de temps ne nous permettront pas de mener à bien ce dossier pour les fêtes 2021. Ce projet est reporté sur l'année 2022.

## Mise en compatibilité de notre PLU et création d'une aire de jeux pour les enfants :

Ces dossiers sont en cours. Les procédures et les études sont longues, nous vous tiendrons informés de leur avancement.